



Editorial de la Secrétaire Générale

Le bureau national a souhaité me confier la fonction de secrétaire générale du SEJS à l'issue de son congrès de Reims. Je serai donc la première femme élue secrétaire générale du SNIJSL en 2004 – au bout de trente ans d'existence - et du SEJS, six ans après sa création.

Curieusement dans les deux cas une fusion est à l'ordre du jour. En 2004, le mandat était clair : conduire en un an la fusion entre inspecteurs et inspecteurs principaux de la jeunesse, des sports et des loisirs (IJS & IPJS). Ce qui a été fait et la suite a montré que c'était une sage décision.

En 2011, à l'issue du congrès, vous nous avez mandaté (e)s collectivement pour ne pas accepter une fusion avec le corps des inspecteurs de l'action sanitaire et sociale (IASS) « en l'état actuel » c'est-à-dire sans aucun éléments précis depuis le mois d'avril et en refusant un dialogue social qui est devenu une parodie jouée sur la scène d'instances « représentatives » hétéroclites et muselées.

Dans ce contexte, l'équipe du Bureau National (BN) et le travail de son permanent ne pourront être efficaces sans réelle action collective de chacun d'entre vous sur le terrain qui est le vôtre. Le Congrès en a lancé les pistes que vous trouverez ci-après. Le BN s'est organisé en conséquence lors de sa première réunion.

Le compte rendu d'action qui vous sera fait lors du prochain congrès de Strasbourg en octobre 2012 sera celui de notre impérative capacité de mobilisation collective.

Pour autant que cette mobilisation ne se trompe pas de cible : l'exigence d'un statut ambitieux nous positionnant de façon forte, d'un statut gagnant pour les IASS et les IJS dans un contexte institutionnel nouveau et répondant de façon équitable aux attentes des deux corps, peut être partagée, au-delà de nos différences ...

« L'erreur est aussi grande de se fier à tous que de tous se défier »

Sénèque

Sommaire

pages

♦ Editorial de la Secrétaire Générale	1
♦ Réunion du Bureau National du 12 octobre	2
Compte-rendu du CONGRES de REIMS	
♦ Réunion du Conseil National du 13 octobre	2
♦ Assemblée Générale du 13 octobre	4
♦ Vote des rapport moral et d'activité	
♦ Assemblée Générale du 14 octobre	5
♦ Elections au Bureau National	
♦ Motions adoptées en Assemblée Générale	6 à 8
♦ Assemblée Générale du 15 octobre	8
♦ Vote du Budget	
♦ Rapport des commissaires aux comptes	
♦ Rapport des commissions de Congrès	9 à 12
♦ Affaires professionnelles	
♦ Vie syndicale	
♦ Affaires statutaires et corporatives	
♦ Intervention de Rémi VIENOT	12
♦ Intervention de Patrick GONTHIER	14
Hommages à nos collègues disparus	
René PICOT	14
Joël MERY	15

♦ Bulletin d'adhésion au SEJS pour 2012	16

Bureau National du 12 octobre

Le Bureau National du 12 octobre après-midi a finalisé l'organisation du Congrès : établissement du planning définitif, propositions pour les responsables des commissions (motions : Pierre-Yves BOIFFIN, Damien KLEINMANN, Isabelle BECU-SALAÜN ; pouvoirs et votes : Michel CHAUVÉAU, Frédéric DELANNOY, Daniel BACH ; commissaires aux comptes : Pierre LARRE et Mickaël BOUCHER ; secrétariat des diverses séances du congrès).

Trois postes seront à pourvoir au BN, du fait des départs de Jean-Marie BONNET, Laurent de LAMARE et Pascal ETIENNE.

Le BN a envisagé une proposition d'ordre du jour du Conseil National (CN) du lendemain, qui sera soumise à l'appréciation de ses membres.

S'agissant des affaires corporatives, il a évoqué l'état d'avancement du projet de nouveau corps (fusion des IASS et des IJS) et la mise en place de la prime de fonction et de résultats (PFR), sujets qui feront l'objet de débats en commission. Il a examiné la situation de collègues en position normale d'activité (PNA), bien qu'apparemment leurs fonctions ne soient pas celles d'IJS. La question sera de nouveau rappelée à la DRH.

S'agissant de la vie syndicale, il a évoqué les élections générales du 20 octobre. La mobilisation doit être maximale au retour du congrès. Edwige BAKKAUS et Michel CHAUVÉAU ont rendu compte de leur rencontre du 10 octobre avec Richard MONNEREAU, directeur de cabinet du nouveau ministre, David DOUILLET. Outre une présentation du SEJS ont été évoquées les questions corporatives en cours (cf. supra) et l'évaluation de personnels, suite au CTPM du 29 septembre.

Conseil National du 13 octobre

Tour de parole sur les actions des sections régionales

Poitou-Charentes : La section n'a pas pu tenir de réunion ; 5 IJS sont syndiqués sur 7.

Rhône-Alpes : (17 syndiqués ; 32 IJS) une réunion inter régionale s'est tenue avec les collègues de PACA car chacun est isolé. Chacun a eu également des vécus douloureux, problème du déménagement dans des lieux insalubres en PACA, problèmes des indemnités de sujétion en Rhône-Alpes, etc.

Isabelle souligne que les collègues assurent tous les intérim, toutes les astreintes, et qu'il n'y a pas de reconnaissance, en contrepartie. Des inquiétudes apparaissent sur les relations DR/DDI : comment se font les répartitions de moyens ?



Basse-Normandie : Il y a 5 IJS, dont un seul syndiqué. Sans doute conviendrait-il de se réunir avec la section de la région Haute-Normandie. Jusqu'à présent, deux DDI sont sans IJS. Dans une DDI, un attaché d'administration fait fonction d'IJS sans en avoir les compétences ni accepter d'envisager de se former et une CEPJ est chef de pôle.

Les services se sont organisés en conséquence quand il n'y a pas eu de nomination d'IJS. Sur l'affectation des IJS stagiaires, la position du SEJS est rappelée (lettre de juin et réponse de la DRH du 10 août). On s'interroge sur ce que seront les indemnités des IJS stagiaires.

Alsace : (5 syndiqués ; 8 IJS) Il n'a pu y avoir de réunion conjointe avec les collègues lorrains, mais elle est envisagée. Il faut réfléchir à la tenue d'un congrès à Strasbourg, en 2012. Il y a deux IJS sur des emplois non fonctionnels dans les départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin.

Ile-de-France : (32 syndiqués ; 61 IJS, administration centrale incluse). Il n'y a plus aucun IJS dans le Val d'Oise (95) et en Seine-Saint-Denis (93). La situation est dramatique au niveau régional. Il faudrait au moins un IJS par département. Il y a un gros problème à la DDCS de Paris (une IJS est « placardisée »). Il n'y a pas eu de réunion de section régionale cette année.

Bourgogne : (7 syndiqués ; 9 IJS, dont 3 sur emploi fonctionnel). 4 IJS sont chefs de pôle.

Le réseau syndical est fonctionnel par mail ou téléphone ; un temps spécifique est difficile à trouver pour l'organisation de réunions syndicales, sauf exception.

Les situations sont différentes selon les départements. Deux collègues chefs de pôle sont parfois en difficultés. Un stagiaire n'a pour le moment aucune fiche de poste, mais cela viendra. Il existe un problème de manque de transparence pour les primes comme ailleurs.

Franche-Comté : (5 syndiqués ; 7 IJS). Il n'y a pas eu de réunion de sections, du fait des difficultés de transport. Tous les emplois d'IJS sont occupés par des IJS, tous chefs de pôle ou de service, indépendamment des emplois fonctionnels. Toutes les DDI sont des DDCSPP.

Sur les questions indemnitaires, il n'y a pas eu de remontée de collègues.

Sur la relation DR/DDI, il convient de rester prudent dans le cadre du dialogue de gestion.

Pays-de-la-Loire : (9 syndiqués ; 17 IJS). L'arrivée d'un IJS stagiaire en Mayenne est effective. Les réunions de sections difficiles à faire. Comme membre du BN Philippe BERTRAND se considère obligé de programmer des réunions de sections.

Sujet commun : intérêt pour le thème de la fusion des corps qui pourrait être rassembleur. Il y a 5 emplois fonctionnels occupés par des IJS sur la région.

Champagne-Ardenne : (5 syndiqués ; 8 IJS). La situation est sinistrée : 2 DDCSPP ne disposent pas d'IJS. Une accueillera un stagiaire. Il n'y a pas eu de réunions de section.

Un rassemblement Champagne-Ardenne et Lorraine est à relancer. Un point particulier à noter : un CTPS est chef du service jeunesse et sport et le service accueille un stagiaire ; quelle sera sa place dans cet organigramme ? On souligne les problèmes indemnitaires des chefs d'établissement.

Lorraine : (3 syndiqués ; 9 IJS dont 3 sur emploi fonctionnel et un directeur de CREPS).

La vie syndicale est un peu morne. Un travail en commun avec les sections de Champagne - Ardenne et d'Alsace est à envisager. Problème particulier : aucun IJS dans le 88 ; il est difficile de dire si les missions effectuées sont celles d'un IJS.

. Le CN considère qu'il devient maintenant davantage nécessaire de s'organiser en sections interrégionales. Les difficultés de transports peuvent être pour partie compensées par des échanges télématiques.

Le CN débat ensuite de la mise en place des « effectifs cibles » (ou cartes de référence), qui concerne les CEPJ, les IJS et les CAS. La situation de l'affectation des IJS stagiaires est également évoquée. La situation de la DDI 04 a posé un problème. La DRH a affecté une stagiaire malgré la demande d'un IJS titulaire. Le SEJS l'a fait fortement remarquer. Les nominations ont été faites successivement, un peu au coup par coup ; on a créé des injustices « involontairement ».

Pour les personnes nommées sur place, on observe des pressions pour que les personnes ne suivent pas la formation comme elles le devraient.

La question de l'évaluation des IJS est abordée ; le référentiel professionnel proposé par le SEJS n'a pas été validé officiellement par la DRH, qui n'en a pas produit pour autant. Dans le cadre de leur évaluation, il faut que les IJS exigent une fiche de poste. Elle sera d'autant plus importante lors de la mise en place de la PFR. La notion de fiche de poste est importante pour organiser notre activité syndicale car cela définit ce qu'est un IJS.

Le CN étudie les deux motions apportées par des sections régionales, celle de la section Ile-de-France, élaborée par échanges télématiques et présentée par

Gérard CREPS, et celle de la section Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Ces motions seront à reprendre dans les

travaux des commissions du Congrès, puis intégrées dans celles produites par ces commissions pour vote en Assemblée Générale.

D'autres points sont abordés, notamment la situation immobilière de la DRJSCS PACA, les risques psychosociaux et les formations proposées à l'encadrement sur ces sujets.



Assemblée Générale du 13 octobre 2011



La séance débute à 14h30 après que la directrice adjointe du CREPS de Reims assurant l'intérim ait souhaité la bienvenue aux congressistes.

Un président de séance est désigné, Gérard BAUDRY, directeur du CREPS de Nantes, en partance du CREPS de Reims. Il ouvre la séance.

Michel CHAUCHEAU, secrétaire national, annonce que le quorum est atteint avec 59 inscrits, munis de 65 pouvoirs.

Il précise l'organisation matérielle et le planning du Congrès.

Il indique la composition des trois commissions de travail en salles avec leurs animateurs respectifs :

Commission n°1 « affaires professionnelles » : Philippe CHAUSSIER et Max PINSON

Commission n°2 : « vie syndicale » : Isabelle BECU-SALAÜN et Michel CHAUCHEAU

Commission n°3 « affaires statutaires et corporatives » Edwige BAKKAUS et Fabien MARTHA.

Pour les élections au Bureau National, M. CHAUCHEAU précise la situation : 8 membres sur 15 sont statutairement renouvelables ; 3 d'entre eux ne souhaitent pas renouveler leur mandat ; il y a donc 3 places vacantes, à pourvoir.

Les membres des commissions de congrès sont désignés :

Commission des comptes : Pierre LARRE et Mickaël BOUCHER

Commission des pouvoirs et des votes : Daniel BACH, Frédéric DELANNOY et Michel CHAUCHEAU

Commission des motions : Isabelle BECU-SALAÜN, Damien KLEINMANN et Pierre-Yves BOIFFIN.

Le projet de règlement de congrès est ensuite adopté à l'unanimité.

Philippe CHAUSSIER présente son rapport moral, en temps que Secrétaire Général (cf. SEJS info n°19 p.1). Les différents membres du BN présentent le rapport d'activité du BN pour les parties les concernant (cf. le document transmis aux syndiqués dans SEJS info n°19 p.3 à 10).

Débat

Gildo CARUSO de la section PACA, membre du CN, demande quelle est l'influence du ministre des sports et des membres de son cabinet (qui comporte des collègues IJS) dans le contexte actuel ?

Michel CHAUCHEAU indique qu'actuellement Mme Emmanuelle WARGON, secrétaire générale des ministères sociaux, et Michèle KIRRY, DRH, ont, de fait, pris le pouvoir par rapport aux cabinets des cinq ministres et secrétaires d'Etat de ce champ interministériel, pour les questions transversales, dont les affaires corporatives. L'administratif prime sur le politique. Philippe BERTRAND complète en précisant que tous les syndicats (y compris ceux des PTP) doivent faire avec cet axe SG interministérielle, DRH interministérielle et SGG pour les DDI.



Michel THOMAS évoque trois points. La déconnexion des domaines administratif et ministériel est très sensible dans les services, l'organisation étant calquée sur l'administratif ce qui est logique pour que « ça » fonctionne. La décentralisation à venir est un véritable enjeu pour les services également. S'agissant des élections du 20 octobre, il demande l'origine administrative des personnes inscrites sur la liste UNSA au CTM (Michel CHAUCHEAU lui répond).

Est évoquée la place des relations avec le SNIASS dans le cadre de l'amélioration indiciaire de leur corps, qui pourrait avoir été négociée en échange de la suppression d'un corps dans les ministères sociaux...

Isabelle BECU-SALAÜN précise à ce sujet de nouveau (cf. rapport du BN où cette question a été évoquée) qu'il n'y a pas de blocage *a priori* avec le SNIASS même si les relations se sont tendues avec le SEJS.

Le rapport moral et le rapport d'activité du BN sont adoptés à l'unanimité.

Avant le travail en commission est présentée aux congressistes la situation du logement de la DRJSCS de Marseille, avec un PowerPoint édifiant sur les conditions de travail insalubres et dangereuses pour les personnels et les usagers. Puis les collègues marseillais font des commentaires sur le résultat de leur action très forte, dans un mouvement social (avec droit de retrait) de la part des personnels JS et ACSé. Un résultat : départ du DR ex-DRASS mis à la retraite.



Suspension de la séance plénière pour travailler en commissions à 17h30.

Assemblée Générale du 14 octobre 2011

Au nom de la commission des pouvoirs et des votes, Daniel BACH et Frédéric DELANNOY procèdent aux élections au Bureau National. Du fait de trois départs, 9 postes sont à pourvoir. Douze candidatures ont été enregistrées, dont six émanant de collègues déjà membres du BN, candidats à un nouveau mandat. Ces douze candidatures sont les suivantes (dans l'ordre alphabétique) : Isabelle BECU-SALAÜN (renouvellement), Valérie BERGER-AUMONT (nouvelle candidature), Philippe BERTRAND (renouvellement), Gildo CARUSO (nouvelle candidature), Martine CHARRIER (renouvellement), Philippe CHAUSSIER (renouvellement), Michel CHAUVEAU (renouvellement), Serge FERRIER (nouvelle candidature), Florence GIRAUD (renouvellement), Damien KLEINMANN (nouvelle candidature), Jeanne VO HUU LE (nouvelle candidature), Nicolas VOUILLON (nouvelle candidature).

Chaque candidat est invité à se présenter, en indiquant ses motivations à rester ou rejoindre le BN, puis il est procédé aux élections (à l'urne, à bulletin secret). Neuf postes étant à pourvoir, chaque électeur est invité à rayer au minimum trois noms sur le bulletin de vote. Les électeurs peuvent disposer, en plus de leur propre voix, de quatre mandats de collègues syndiqués absents.

Pendant le dépouillement des

RÉSULTATS DU SCRUTIN



suffrages, les rapporteurs des trois commissions de congrès font état de l'avancement de leurs travaux respectifs.

Daniel BACH et Frédéric DELANNOY annoncent ensuite les résultats du scrutin. Le nombre de suffrages exprimés est de 133 ; il n'y a aucun bulletin blanc ou nul.

Sont élus, dans l'ordre alphabétique : **Isabelle BECU-SALAÜN** (125 voix), **Valérie BERGER-AUMONT** (117 voix), **Philippe BERTRAND** (120 voix), **Martine CHARRIER** (127 voix), **Philippe CHAUSSIER** (126 voix), **Michel CHAUVEAU** (131 voix), **Florence GIRAUD** (120 voix), **Damien KLEINMANN** (109 voix), **Nicolas VOUILLON** (111 voix).

Philippe CHAUSSIER, Secrétaire Général, félicite les élus et remercie tous les candidats pour leur participation à ce scrutin. Les règles statutaires du syndicat ont pour conséquence évidente que certains candidats ne sont pas élus quand la liste de candidature est supérieure au nombre de sièges à pourvoir. Cela ne constitue en aucune manière un désaveu des collègues pour celles et ceux qui ne sont pas élus. Chacun a sa place au syndicat ; les réunions du BN sont ouvertes, et d'autres postes seront à pourvoir l'an prochain.



Valérie BERGER-AUMONT
Nouvelle élue au
Bureau National

Le nouveau BN se réunit en début d'après-midi et procède à une première répartition des tâches et fonctions. **Isabelle BECU-SALAÜN** est élue **Secrétaire Générale**, **Emmanuel COQUAND** **Secrétaire Général Adjoint**.



Nicolas VOUILLON
Nouvelle élu au
Bureau National



Damien KLEINMANN
Nouvelle élu au
Bureau National

Edwige BAKKAUS et **Fabien MARTHA** sont élus respectivement **Secrétaire Nationale** et **Secrétaire National Adjoint** pour les affaires statutaires et corporatives ; **Florence GIRAUD** et **Anne SCHIRRER** pour les affaires professionnelles ; **Philippe CHAUSSIER** et **Max PINSON** pour la vie syndicale et la communication.

Martine CHARRIER et **Brigitte ASTIER-CHAMINADE** sont réélues **Trésorière** et **Trésorière Adjointe**.

MOTIONS adoptées par l'Assemblée Générale du 15 octobre 2011

Motion de la commission des affaires professionnelles

Motion n° 1

« Pour une démarche éducative au service de la cohésion sociale »

Les inspecteurs de la jeunesse et des sports sont des garants d'une démarche éducative au service de la cohésion sociale, notamment dans le champ de la formation et de la certification.

Le contexte actuel du service public de formation et de certification est marqué par le recentrage de l'offre publique de formation, une ouverture au champ concurrentiel et la disparition des structures associées de formation (SAF).

Les inspecteurs de la jeunesse et des sports réunis en congrès à Reims, en octobre 2011, considèrent que les missions suivantes demeurent essentielles : la prospective, l'analyse des besoins, l'évaluation, la régulation par le contrôle de la qualité. Par ailleurs la maîtrise des certifications doit être réaffirmée comme une prérogative de l'Etat.



Ces interventions s'inscrivent dans le cadre des missions éducatives des inspecteurs, qu'ils soient en services déconcentrés, en établissements ou au sein du milieu fédéral.

Ces derniers donnent mandat au bureau national du SEJS pour réaffirmer et décliner les différents aspects de ces missions auprès des interlocuteurs institutionnels.



Motion de la commission "Vie syndicale"

Motion n° 2

« Pour une stratégie offensive en période électorale »

Le traitement des questions catégorielles et de champ professionnel doit plus que jamais dans les mois qui viennent être abordé de manière pragmatique si ce n'est « politique » puisqu'il doit nécessairement **s'inscrire dans le contexte des prochaines échéances présidentielles, législatives et dans la perspective des futurs périmètres ministériels.**



Les membres du bureau national privilégieront dans l'organisation des échéances et du travail dans les semaines à venir la prise de contacts et la rencontre avec les équipes de candidats aux élections présidentielles et notamment les conseillers des cabinets en charge des questions d'éducation, de jeunesse de sport et de vie associative.

Il faut viser *a minima* à ce que soient prises en compte dans les programmes, les politiques publiques à définir et les choix d'organisation ministérielle et administrative qui seront faits :

- Pour fonder une véritable politique publique de cohésion sociale qui ne se limite pas à l'urgence et la réparation sociales mais contribue à l'éducation informelle, à la fois pour les adultes (formation et insertion tout au long de la vie) et les jeunes (exclusion scolaire et professionnelle) ; en ce sens, cet objectif justifie la poursuite d'une politique éducative jeunesse d'Etat dans le champ péri et extra scolaire mise en œuvre dans une logique de partenariat avec les collectivités territoriales et avec les moyens appropriés pour la conduire ;
- d'autre part la question d'une redéfinition de la politique d'Etat du Sport par une clarification des relations avec le mouvement sportif et les collectivités territoriales ;
- enfin de manière transversale, la question de l'existence d'une politique d'Etat de soutien et de développement de la vie associative avec les moyens appropriés pour la conduire.

Cette démarche s'appuie aussi sur une communication renforcée visant à médiatiser d'avantage les problématiques de notre métier et de notre champ professionnel.

Motions de la commission des affaires statutaires et corporatives

Motion n° 3

« Non à une fusion alibi »

Au terme d'un an de mise en œuvre de la RGPP, cette réforme entraîne une transformation profonde et rapide du métier d'IJS, notamment du fait de l'élargissement contraint de son champ professionnel d'intervention.

Le métier d'inspecteur de la jeunesse et des sports doit aujourd'hui se construire autour des enjeux nouveaux de la cohésion sociale, incluant la dimension éducative et tenant compte de la nouvelle structuration des services de l'Etat. L'éventuelle évolution du statut des IJS doit donc se fonder sur une analyse des besoins de cette nouvelle structuration.

C'est pourquoi l'assemblée générale du syndicat de l'encadrement de la jeunesse et des sports réunie à Reims les 13, 14 et 15 octobre 2011, mandate le bureau national pour :

1) Refuser toute fusion avec les IASS / IPASS telle qu'envisagée à ce jour qui ne procède pas d'une analyse des besoins de l'organisation actuelle des services publics, mais de la volonté technocratique d'apporter des améliorations indiciaires à un corps par suppression d'un autre.

2) Envisager un rapprochement avec d'autres corps comparables, dès lors qu'il y a :

- maintien du socle fondateur des missions du corps des inspecteurs jeunesse et sport (article 3 du statut) ;
- un indice terminal et non contingenté au moins égal à la hors échelle B ;
- avec alignement par le haut en matière de régime indemnitaire.

3) Dans la perspective d'une évolution statutaire, obtenir un reclassement de corps et une évolution significative pour chaque grade, avec un gain individuel et collectif, et tenant compte des perspectives acquises dans leur grade et des engagements de la Fonction Publique en matière d'évolution de carrière de ses agents.

Motion n° 4

« Pour une juste revalorisation des indemnités et des carrières »

S'agissant du régime indemnitaire du corps des Inspecteurs

Constatant :

- d'une part que l'inégalité flagrante du montant annuel moyen des indemnités du corps de l'inspection de la jeunesse et des sports par rapport à celui de l'action sanitaire et sociale persiste,
- d'autre part que pour les personnels issus du secteur de la jeunesse et des sports en emplois fonctionnels la mise en place de la PFR présente là aussi de nombreuses situations inégalitaires ;

le congrès considère que :

- dès lors que les fonctions exercées le sont dans une même entité administrative (DDCS, DDCSPP, DRJSCS),
- dès lors que le niveau de responsabilité exercée est identique voire supérieur (exemple des IJS chef de pôle par rapport à des IPASS présents au sein de ces services),

le bureau national devra exiger à nouveau des administrations centrales de nos ministères de tutelle l'ali-



gnement immédiat du montant annuel des primes des IJS sur celui des IPASS ; l'alignement immédiat des régimes PFR y compris pour les IJS en établissements (CREPS...).

L'assemblée générale du SEJS mandate son bureau national pour engager tout recours opportun, afin d'obtenir un alignement de la part résultat de la PFR sur les coefficients attribués à d'autres corps remplissant des fonctions comparables.

S'agissant des mesures catégorielles d'avancement à envisager

La situation de nombreux inspecteurs de la jeunesse et des sports aboutit actuellement à de véritables impasses de carrière (blocages actuels ou à venir relatifs au changement de classe) ; le bureau national devra exiger à nouveau de l'administration centrale une révision à la hausse des taux de passage :

- 40 % pour la première classe
- 30 % pour le principalat.

Dans tous les cas, le bureau veillera au respect scrupuleux par l'administration centrale des critères réglementaires en matière de promotion.

%%%

Motion n° 5

« Indemnités, identification, compensation des astreintes »

L'assemblée générale du syndicat de l'encadrement de la jeunesse et des sports mandate le bureau national pour exiger :

- un alignement avant la fin 2011, sur les indemnités des corps à fonction égale, alignement promis depuis 2010 et ce sans attendre la mise en place de la prime de fonctions et de résultats, y compris pour les inspecteurs en établissement ;
- que les indemnités des directeurs départementaux et leurs adjoints issus du secteur JS tendent vers une convergence avec les autres corps concernés, dans les plus brefs délais ;
- l'identification A + soit déclinée sur tous les documents publiés par l'administration pour l'ensemble du corps des inspecteurs de la jeunesse et des sports.
- une publication immédiate des textes relatifs aux rémunérations des astreintes.

%%%

*Extrait de la motion présentée par la Section Régionale
Provence-Alpes-Côte-d'Azur*

(pour les sujets non intégrés dans des motions précédentes)

« Effectifs et répartition »

La situation locale dans de nombreux départements est toujours inacceptable au regard, notamment, de l'exercice des missions dans les secteurs de la Jeunesse et des Sports, dans la mesure où de nombreux postes d'Inspecteurs de la Jeunesse et des Sports ne sont pas pourvus et ce malgré la réouverture en 2011 du concours d'IJS.

La section régionale demande au bureau national du SEJS d'exiger de l'administration centrale :

- d'une part, l'abandon immédiat du scénario d'effectif cible qui fixe les effectifs à 1 inspecteur J&S par département sans prise en compte des données démographiques et/ou des contraintes spécifiques propres aux départements à fortes activités réglementées, et la redéfinition d'une véritable carte de référence s'appuyant sur le travail de cartographie des emplois effectué par le SEJS ;
- d'autre part le maintien pour 2012 du concours d'IJS.

Assemblée Générale du 15 octobre 2011

Martine CHARRIER, Trésorière, présente le rapport financier. On observe légèrement moins de cotisants, du fait des départs en retraite non remplacés, mais un total des produits satisfaisant.



Les commissaires aux comptes valident pour leur part ce rapport, qui est adopté à l'unanimité. Il en est de même pour le budget 2012 et les propositions de montant de cotisation (cf. SEJSInfo n° 19, p. 20 & 21).

Rapport des commissaires aux comptes pour l'exercice 2010 du SEJS

Nous soussignés, Pierre LARRE et Mickaël BOUCHER, avons procédé ce jour à la vérification des comptes financiers 2010 du SEJS à partir des documents comptables fournis par la trésorière, la trésorière adjointe et le permanent du syndicat, comprenant :

- Le compte de résultat 2010
- Le compte de bilan 2010
- Le budget du congrès de POITIERS 2010 et son bilan de réalisation
- Le budget du congrès de REIMS 2011

Nous avons disposé de tous les relevés bancaires du crédit mutuel enseignant du Sud-est et des souches de carnet de chèques ainsi que des divers justifi-

-catifs des dépenses enregistrées sur le livre journal. Nous avons procédé par sondage aléatoire. Nous avons constaté la bonne tenue des comptes et la parfaite conformité des justificatifs avec les dépenses réalisées.

Nous avons observé que :

- Sur le compte de résultats 2010 que les charges (33 673,74 €) et les recettes (37 262,36 €) aboutissent à un résultat positif de 3 588,62 €.
- Trois dépenses principales :
 - celles liées au fonctionnement statutaire du syndicat (réunions de bureaux, déplacements, etc.), soit 13 233,73 € (environ 75 % du budget) ;
 - celle liée au congrès, soit 12 432,69 € ;
 - celle liée au reversement à l'UNSA d'une partie des cotisations (6 033,55 €).
- Les recettes sont principalement liées :
 - d'une part, aux adhésions (31 583,20 €), pour lesquelles on observe une stabilisation relative du nombre d'adhérents qui produit des effets positifs ;
 - et d'autre part, au congrès (4 860,07 €).

S'agissant du **compte de bilan 2010**, l'actif et le passif s'équilibrent à hauteur de 74 684,85 €.

Il est observé que la trésorerie disponible du syndicat se monte à 56 075,68 € au 31 décembre 2010, ce qui représente 169 % d'une année complète de fonctionnement (référence année 2010).



Pour ce qui est du congrès 2010 (Poitiers), les recettes s'élèvent à 8 627,59 €, de même que les dépenses. L'effort financier du syndicat pour ses membres les plus actifs s'élève à 5

029,39 €. Le syndicat paye 58,3 % du budget du congrès.

Le budget du congrès 2011 de Reims prévoit une recette de 4 460 € pour 10 528 € de dépenses, soit un déficit de 6 068 €, qui sera là encore comblé par la participation du syndicat sur son budget propre.

CONCLUSIONS : Les recommandations que nous avons faites à l'occasion du congrès de 2009 portaient sur deux points ont été suivies d'effet :

Le déficit du congrès de Poitiers est moins important que celui de Dijon et le prévisionnel pour 2011 est bien meilleur.

In fine, nous constatons l'authenticité et la sincérité des comptes vérifiés et nous donnons le quitus à la trésorière et à son adjointe. Nous ajoutons nos félicitations pour l'amélioration de la gestion, tant sur le fond que sur la forme.

Rapport des Commissions

Commission « affaires professionnelles » Formations et certifications

La question de la place de la formation parmi les fonctions professionnelles des inspecteurs jeunesse et sport interroge dans le cadre d'un contexte plus large :



Max PINSON

- une fusion envisagée par le ministère de la santé du corps des inspecteurs jeunesse et sport avec celui des affaires sanitaires et sociales ;
- une note du SGG du mois de mai supprimant la vocation des personnels des DDI à intervenir en face à face pédagogique et donc impliquant la suppression des SAF en leur sein.

Il apparaît nécessaire de distinguer les enjeux liés à l'implication dans les formations et ceux dans le processus de certification.

Les orientations de la réforme de l'Etat (fusion des services, non remplacement d'un fonctionnaire sur deux) se combinent avec une rénovation des diplômes du champ de la jeunesse et des sports facilitant une prise de distance des services par des procédures d'habilitation et de délégation des opérations certificatives à des opérateurs privés ou publics.

Par rapport au fonctionnement antérieur des brevets d'Etat d'éducateurs sportifs, présidés par un inspecteur et mis en œuvre très largement avec les moyens propres de l'administration, la nouvelle organisation « pourrait » permettre d'envisager une logique exclusivement administrative d'habilitation des opérateurs de formation et d'agrément des procédures d'exams.

Cette transformation questionne naturellement les besoins de l'administration en termes de compétences techniques et pédagogiques et concernant plus particulièrement le métier d'inspecteur jeunesse et sport, l'appartenance de ce corps à la famille des corps techniques de la sphère éducative.

Situation dans les DRJSCS :

Les collègues en charge des pôles formation et examen ont fréquemment été missionnés pour les formations des affaires sanitaires et sociales, la charge de travail alourdie impliquant une diminution de l'accompagnement de chaque porteur de formation. Par ailleurs, depuis la circulaire de septembre 2009, il semble qu'à l'exception de l'environnement spécifique, les CREPS deviennent des opérateurs comme les autres, concept se substituant à celui de partenaire privilégié antérieur.

Situation dans les DDI :

Parmi les missions des DDI et au regard des attentes exprimées le plus fréquemment par les Préfets, les enjeux de la formation et de la certification des diplômés de l'Etat apparaissent en retrait voire en disparition.

Par exemple, positionner une fonction examen / formation au sein d'un organigramme d'une DDI semble quasiment impossible dans l'environnement administratif actuel.

Les relations souvent complexes entre les DRJSCS et les DDI peuvent conduire un certain nombre d'entre elles à ne plus souhaiter mobiliser des ressources humaines, logistiques et financière en vue de ses missions formations et examens.

Dans ce contexte, le maintien d'un SAF au sein d'une DDI, structure juridiquement peu calée et apparaissant hors de son champ de compétence, ne peut être défendu tel quel.

Après avoir examiné deux éléments qui pourraient concourir à souhaiter un maintien des missions « formations et examens » au sein des DDI, d'une part celui concernant le besoin des usagers et des opérateurs de formation, d'autre part celui de l'existence d'antenne de proximité (niveau départemental) pour mettre en œuvre des formations portées administrativement par un CREPS régional - voire interrégional, nous abandonnons cette piste et préférons revendiquer :

- un rôle d'accompagnement des usagers (information, conseil sur les formations)
- un rôle dans les certifications et la VAE
- un rôle dans l'analyse et l'observation des besoins de formation
- voir un rôle dans l'évaluation des opérateurs de formation même si l'inspection pédagogique relève prioritairement du niveau régional.

D'un point de vue plus corporatif, l'utilité du maintien de personnels de catégorie A et A+ appartenant à des corps techniques et pédagogiques au sein des DDI implique que de telles compétences soient mobilisées.

Une nouvelle forme de partenariat entre les DDI, les DRJSCS et les CREPS au service d'une politique régionale et interrégionale de la formation professionnelle réaffirmée semble nécessaire.

Situation dans les CREPS :

Les CREPS sont des établissements publics administratifs nationaux dont les missions principales visent l'encadrement des sportifs de haut niveau et la formation professionnelle dans le secteur jeunesse et sport.

Concernant la formation professionnelle, il convient de distinguer trois situations :

- La formation professionnelle entrant dans le champ concurrentiel classique de la formation des adultes (financement CR, OPCA, CIF...);
- La formation initiale dans la prolongation d'un cursus scolaire traditionnel;

La formation dans le cadre du double projet des sportifs de haut niveau.

Les EPA de l'Etat ont vocation à intervenir pour les deux derniers publics au moyen de personnels et de financement d'Etat, à l'instar de l'éducation nationale.

Concernant le premier secteur, le maintien d'une activité dynamique des CREPS ne peut être considéré que comme une activité complémentaire à ses missions de service public. Par ailleurs, cela pourrait impliquer d'adapter les tarifications et une comptabilité analytique de façon à ce que cette offre de service dans le secteur concurrentiel ne tombe pas sous le coup des sanctions pour aides d'Etat illégales au regard du droit communautaire. Dès lors que cette contrainte serait dépassée, les ressources issues des formations opérées dans le champ concurrentiel pourraient notamment concourir à financer les missions de service public principales des CREPS.

Le rôle des CREPS dans le champ de l'expertise et de leur capacité à accompagner des politiques de cohésion sociale est évoqué.

Parmi les moyens mis en œuvre par les CREPS, l'importance d'un observatoire des métiers et des placements à l'issue de ses formations est rappelée et un lien plus étroit avec les observatoires des métiers des DRJSCS semble souhaitable.

Dans la rénovation des diplômes du ministère des sports, chaque opérateur de formation peut créer ses propres dispositifs de formation et proposer à la DRJSCS ses propres protocoles de certification. Cette orientation se fera nécessairement au détriment des PTP dont le cœur de métier est la formation. Or, cette évolution pourrait leur faire perdre la main sur les contenus de formation et cette compétence de formateur est inscrite dans leur statut et dans leur identité professionnelle.

La situation est similaire concernant les inspecteurs jeunesse et sport, corps d'encadrement mi-administratif et mi-technique et pédagogique. Le maintien d'une valence forte éducative dans l'identité et le statut de notre corps est une garantie de continuité dans les services de la dimension éducative pour l'ensemble des personnels technique et pédagogique, tout particulièrement dans les DDI et les DRJSCS.

Par ailleurs, le corps des inspecteurs a des compétences pédagogiques essentielles dans l'organisation actuelle :

- La responsabilité de l'inspection de l'apprentissage dans le champ de la jeunesse et des sports (compétence propre de notre corps) ;
- La fonction d'inspecteur coordonnateur
- Présidence de jury

L'IJS a le souci d'exercer ses compétences en matière de formation et de certification dans un esprit pédagogique. C'est un élément fort de sa spécificité. Au-delà du contrôle strict ses compétences relèvent également du conseil et de l'accompagnement des opérateurs de formation.

Le contrôle constitue une clef d'entrée transversale de l'ensemble des missions d'une DDI et par conséquent un élément fort pour la constitution d'un projet de service nécessaire dans le cadre de recomposition des services.

L'IJS s'inscrit naturellement dans cette logique de contrôle et y apporte la culture propre de l'administration J et S et d'un accompagnement humaniste des usagers et des structures.

Cette dimension n'est pas étrangère aux objectifs de la cohésion sociale.

Toutes ces réflexions renvoient à la nature propre du corps et le consensus qui se dégage du groupe de travail semble être le souhait du maintien et d'une compétence réaffirmée des missions et de l'identité professionnelle du corps des IJS dans le champ éducatif.

Commission « Vie syndicale »

Instances de concertation locale

La présence, autant que faire se peut, d'un représentant SEJS au comité technique local est préconisée, même s'il a souvent des difficultés à faire comprendre qu'on peut être membre de l'équipe d'encadrement et, par ailleurs avoir un engagement syndical.

Des difficultés sont à prévoir pour atteindre cet objectif dans les DDI, avec la règle des effectifs cibles 2013 (1 IJS / DDI)

Le bilan provisoire qui peut être fait, à l'issue d'un an de fonctionnement : le dialogue social a été relancé avec participation active des personnels administratifs. Toutefois, les modalités d'obtention des informations de la part de l'échelon régional impactent le bon fonctionnement des instances (exemples constatés : répartition des dotations indemnitaires, des crédits d'action sociale et des moyens aux personnels)



Gildo CARUSO

Instances de concertation nationales

Contexte : du fait de la multiplicité des administrations de rattachement (5 ministères et 3 secrétariats d'Etat, actuellement), DRH et Secrétariat Général des ministères sociaux ont pris le pas, sinon le pouvoir, sur le niveau politique (exemple lors du CTPM du 29 septembre chargé de valider l'arrêté relatif à l'évaluation des CTPS : le projet d'arrêté correspondant n'avait pas été transmis aux cabinets des ministres concernés).

On constate par ailleurs une redistribution des cartes de la représentativité syndicale dans ces instances, notamment du fait qu'elles intègrent les ARS. Le poids de l'UNSA emploi-solidarité devient ainsi plus important que celui de l'UNSA Education qui a peut être atteint ses limites dans le contexte actuel des ministères sociaux.

Modalités d'action du SEJS

L'émergence de l'Association professionnelle des DDI (DDCS & DDCSPP) constitue un élément nouveau à prendre en compte dans le dialogue initié par le SEJS. Il est proposé, dans ces circonstances, une rencontre entre ces deux instances, destinée à approfondir la connaissance réciproque (objectifs, actions susceptibles d'être menées en commun, etc.).

La création d'une section réservée aux emplois fonctionnels a fait l'objet d'une réflexion dans le cadre de la présente commission.

La difficulté de réunion des sections régionales, à quelques exceptions près, est persistante. Il est proposé des réunions interrégionales, ou par grande zones géographiques, sur une journée, réunions animées en tout état de cause par un membre du BN.

Relais de la communication employés par le SEJS : outre les demandes d'entretien aux responsables de campagne dans le secteur de la Jeunesse, du Sport, et de l'Education, la sollicitation de la presse écrite nationale demeure un moyen efficace pour alerter ou sensibiliser les interlocuteurs souhaités (ex: le Monde, Infosport.org, etc.).

Les syndiqués sont à ce titre sollicités pour communiquer au BN leurs contacts respectifs susceptibles de mener une action performante dans ce domaine. Dans cette optique, des éléments de langage sont à élaborer par le BN, à la fois quant aux dégâts RGPP dans les finances publiques, notamment en matière de relogement, de fermeture des CREPS, ou encore la valorisation de nos missions pour la conduite de politiques futures.

Autre piste potentielle : grève du zèle ? Médiatisation de sujets d'actualité dans notre champ (exemple : contrat d'engagement éducatif, éviction d'opération ponctuelle médiatisées, de type Rendez vous Santé Sport Bien être, etc.).

Commission « Affaires statutaires et corporatives »

La commission des affaires corporatives a débuté ses travaux par la question de la fusion des corps évoquée lors du dernier congrès. Au vue



Laurent VILLEBRUN

des remontées de terrain, le bureau du SEJS souhaitait pour l'année 2012 un mandat clair sur ce sujet. Après de nombreux échanges, les collègues ont rappelé leurs attachements au cœur de métier d'inspecteur de la jeunesse et des sports qui recouvre trois fonctions principales extrêmement liées : la fonction d'expertise, la fonction d'encadrement et la fonction éducative. Ces trois fonctions permettant aux collègues de postuler sur une diversité de postes qui ne se limitent pas aux seules DDI : établissement, DTN etc.

Les différentes fusions envisagées et principalement celle avec les IASS dans un corps polyvalent pouvant recouvrir l'ensemble des champs des DDCS et des ARS ont été évoquées longuement.

Après plus d'un an de mise en œuvre de la RGPP et de la RéATE, les collègues constatent au quotidien la différence profonde entre le métier d'inspecteur de la jeunesse et des sports et celui d'inspecteur de l'action sanitaire et sociale. Il refuse de façon claire la fusion et souhaite rappeler à l'administration les engagements concernant le statut et le régime indemnitaire des inspecteurs de la jeunesse et des sports.

La commission a élaboré trois motions (cf. p 7 & 8).

Intervention de Rémi VIENOT Secrétaire Général de la Section des Retraités

Jamais, à un congrès, les retraités n'ont été si nombreux. Ils étaient en effet 25, 40 avec les épouses.

Cela montre l'attachement qu'ils éprouvent pour une administration à laquelle ils ont consacré le meilleur de leur vie, et pour un corps auquel ils ont été fiers d'appartenir.

Nous avons passé à Reims trois journées merveilleuses. Jacques et Evelyne BRUGNON, parfaits organisateurs et hôtes attentionnés, ont su faire de ce séjour un véritable enchantement.

Et hier soir, dans ce CREPS de Reims qui rappelle tant de choses à bon nombre d'entre nous et qui s'est fait une réputation par la qualité de son accueil comme de sa restauration, nous avons été heureux de nous retrouver avec les actifs.



Notre assemblée générale, jeudi soir, a été consacrée à deux thèmes.

Le premier, qui ne nous a pas posé de gros problèmes, est celui de notre vie statutaire. En effet, nos finances sont saines et ne nous causent pas trop de soucis. Par ailleurs, le recours à l'informatique a facilité nos échanges et en a accru la fréquence.

Pour ce qui est de nos effectifs, nous étions 68 l'an dernier. Mais avec le poids des ans nous avons à déplorer la perte de collègues qui nous étaient chers et qui ont

marqué l'histoire de notre maison. Cette année, et principalement ces mois derniers, ces pertes ont été particulièrement nombreuses.

Je pense à :

Joël BALAVOINE, qui n'était pas encore retraité, dont l'action à la tête du syndicat, de la direction de la Jeunesse, du comité d'histoire ou de l'œuvre des pupilles, a chaque fois été déterminante et novatrice.

Yves PARDONNET, dont l'abondante rubrique nécrologique dont il a fait l'objet dans la presse des Ardennes illustre l'empreinte qu'il a laissée, avec sa rigueur et sa créativité, à la tête de la DDJS puis des services du Conseil général.

Raymond MALESSET, dont le nom est inséparable de l'histoire du plein air et de l'UCPA, dont il fut le créateur et le premier délégué général.

Jean LE VEUGLE, dont un article de notre ami Philippe CALLE met en lumière le rôle capital qui fut le sien dans la Résistance puis dans le développement de l'éducation populaire.

René PICOT, dont la rigueur et la réserve allaient de pair avec une sensibilité discrète et une attention aux autres.

Claude LEMARCHAND, rigoureux, affable et d'une grande modestie.

Jean LAJUDIE, qui fut mon directeur dans les Yvelines avant d'être DR à Rennes, plein de finesse, de sensibilité et de modestie, ne parlant que très rarement, comme une chose banale et naturelle, de son action dans la Résistance, qui avait été considérable dans le Limousin.

Guy BOUTELIER, bon compagnon et ami fidèle, qui excella dans le Cher, en région parisienne et à Nantes.

René BEX, qui avec le Conseil général avait mis en place en Gironde, grâce aux animateurs cantonaux et à la logistique qui les accompagnait, un mode d'animation locale de tout premier ordre.

Daniel LAURENT, que j'ai préparé au concours d'inspecteur et qui avait un sens développé de l'initiative.

Deux nouveaux retraités nous ayant rejoint, nous sommes actuellement 65. Nos effectifs peinent à se reconstituer. Le problème que nous rencontrons tient cependant au fait que l'on perd la trace des retraités, dès qu'ils ont quitté le service où ils exerçaient. C'est pourquoi nous avons entrepris une recherche systématique de leurs adresses afin de les contacter directement. Nous demandons à nos collègues actifs de nous signaler les coordonnées de retraités dont ils auraient connaissance.

Nous aimerions également que nos collègues retraités puissent être associés aux réunions syndicales ou amicales organisées par les sections régionales. Nous communiquerons leurs adresses aux délégués de section.

La deuxième partie de notre assemblée générale, consacrée à la situation de notre corps, et plus généralement de notre Maison et de ses valeurs, a été infiniment plus animée et plus passionnée.

C'est assez naturel dans la mesure où nos retraités, loin de vivre repliés sur eux-mêmes, ont des engagements multiples et variés dans la vie sociale. Plusieurs ont des mandats municipaux, et la plupart d'entre eux assume des responsabilités associatives.

Un constat, tout d'abord, partagé par bon nombre d'entre eux dans les responsabilités qui sont les leurs : c'est que l'administration locale en France (et pas seulement dans notre domaine d'activités) est actuellement « à la rue ». Elle se cherche, hésite, quand elle n'est pas aux abonnés absents, manque totalement de repères et de lignes directrices de nature à légitimer à ses yeux son action. Dans ce contexte, l'oubli, voire la négation, des missions qui sont les nôtres, l'effacement de notre administration centrale, le sort fait à nos services, ne sont que l'illustration de l'évolution d'un Etat et d'une société qui connaissent une perte dramatique de leurs valeurs.



Les retraités sont affectés autant que vous par ces évolutions, bien que d'une manière différente. Ils le sont certes moins, car celles-ci n'ont plus aucune incidence sur leur

situation personnelle. Mais d'un autre côté ils le sont davantage car ils voient disparaître une administration qu'ils ont créée et à laquelle ils ont consacré le meilleur de leur vie professionnelle, et être abandonnées les missions et les valeurs humanistes qu'ils se sont attachés à promouvoir. Ce sentiment est chez eux d'autant plus vif que, ayant quitté la vie professionnelle depuis plusieurs années, ils n'ont pas vécu, par rapport à ce qu'ils ont connu, toute l'évolution qui leur aurait permis d'atténuer ce choc.

Il est donc apparu à la section des retraités que, face à ce problème de politique générale, notre syndicat ne pouvait rester absent. C'est pourquoi, elle a adopté cette motion proposée par notre ami Gilbert BARRILLON, qu'elle présente à votre assemblée générale :

La société française a besoin de la part de générosité, de fantaisie, d'espoir, qui s'est très souvent manifestée dans les actions des mouvements associatifs. L'épanouissement des individus, des jeunes en particulier, a certes besoin d'ordre et de sécurité. Mais cet épanouissement ne peut exister sans un espace d'émancipation.

La société ne saurait connaître une véritable respiration démocratique sans cette forme de liberté que représente l'initiative associative. Il est essentiel que les activités de jeunesse, d'éducation populaire, de loisirs, de vacances, que les activités physiques et sportives soient suivies, aidées, encouragées par des services d'Etat intervenant comme « préposés à l'espérance ».

La société française n'évolue pas que de façon comptable.

En second lieu, il a semblé à la section des retraités que, dans un contexte où l'élection présidentielle qui se profile est de nature à faire avancer les idées et à déterminer des engagements, notre syndicat devait, au moyen d'un questionnaire un peu détaillé (seul moyen de faire avancer leur réflexion) interroger les différents candidats sur leur position en matière de politique sportive, de jeunesse, d'éducation populaire, de vie associative, et de cohésion sociale.

Nous savons que l'année qui vient sera cruciale et nécessitera de la part du bureau un engagement de tous les instants. Dans le contexte actuel, le problème de la fusion, qui suscite beaucoup de réserves chez les retraités, demandera une grande capacité de résistance et de contre-propositions. Et si les élections présidentielles apportent le changement, il faudra être encore plus réactif.

Enfin les retraités ont une dernière préoccupation. C'est que, dans le cadre de l'évolution des corps et des métiers qui va caractériser la fonction publique française, et de la recomposition des organisations syndicales que cette évolution induira nécessairement à plus ou moins long terme, nous conservions ce lieu de rencontre, d'échanges et de promotion des valeurs qui sont les nôtres, que nous offre actuellement le SEJS.

Intervention de Patrick GONTHIER Secrétaire Général de l'UNSA-éducation

Patrick GONTHIER considère que le gouvernement a commis un hold-up a été fait sur les services publics ces dernières années. Il tient un discours mensonger à leur sujet. Cela se retrouve dans d'autres pays européens.

Les salaires sont parfois réduits, jusqu'à 20 %. L'ensemble des politiques s'interrogent sur les mêmes recettes. La seule capacité de riposte réside dans le fait de s'unir au sein d'une fédération syndicale.



Les services de la Jeunesse et des Sports ont été un laboratoire de la dégradation de ce qui se passe dans la fonction publique.

Je remarque que le SEJS ouvre des perspectives sur les missions depuis toujours et regarde vers d'autres secteurs. Quand nous rencontrons les ministres dits sociaux nous constatons que les technocrates que sont les Secrétaires Généraux ou DRH interministériels occupent tout le terrain, disposent de tous les leviers et de tous les pouvoirs, au détriment des « vrais » ministres. Ces derniers ne sont plus en mesure de défendre leurs personnels. Ils abandonnent leur fierté ministérielle.

« La fédération est totalement solidaire du SEJS et continuera à l'être, ce que je réaffirme à la nouvelle Secrétaire Générale du SEJS ».



On peut être collectivement fiers de ce que l'on a dénoncé et construit dans le cadre d'un travail syndical ».

Hommage à nos Collègues disparus

René PICOT nous a quittés le 6 août 2011 et repose désormais au sein de ces domaines de la lavande, du thym et de l'olivier qu'il affectionnait particulièrement, et dont l'évocation agrémentait régulièrement nos conversations. Il a entamé sa carrière professionnelle en qualité d'élève instituteur dans les écoles normales de Valence et de Grenoble, puis d'instituteur dans la Drôme, avant de reprendre la voie des études à la faculté des lettres de Lyon, exerçant des fonctions de surveillant d'internat dans divers lycées de la région lyonnaise.

De 1957 à 1964, il reprendra contact avec l'enseignement primaire à l'école « commandant Arnaud » de Lyon. C'est en 1963 qu'il passe avec succès le concours de recrutement des inspecteurs de la Jeunesse et des Sports. Il débutera sa carrière d'inspecteur à la DDJS de Chartres, et la poursuivra en tant que directeur départemental à Troyes, puis à Grenoble.

En 1981, il est promu au grade d'inspecteur principal et nommé conseiller technique, chef de la mission pour le développement et la fonctionnalité des équipements au ministère.

En 1983, il occupe le poste d'adjoint au directeur régional de Grenoble, puis celui de directeur régional, jusqu'à son départ à la retraite, le 5 janvier 1992.

Tout cela constitue une vie professionnelle rectiligne, bien remplie, fidèle au style de René PICOT, dont la droiture et la conscience professionnelle, reposant sur une exigence de tous les instants à l'égard des autres et de lui-même, étaient appréciées de ses responsables hiérarchiques.

Nos carrières se sont rapprochées dès 1973. J'étais alors directeur départemental de la Haute Savoie ; René l'était de l'Isère. Nommé directeur régional de Grenoble en 1979, j'ai eu le plaisir de travailler de plus près avec lui, et d'apprendre à le mieux connaître. Il m'a rejoint en 1983 en tant qu'adjoint, puis m'a remplacé en 1985.

Nos relations ont toujours été franches, amicales, même s'il n'était pas toujours facile de briser la glace qu'une extrême pudeur et une grande réserve incitaient René à dresser entre ses interlocuteurs et lui-même.

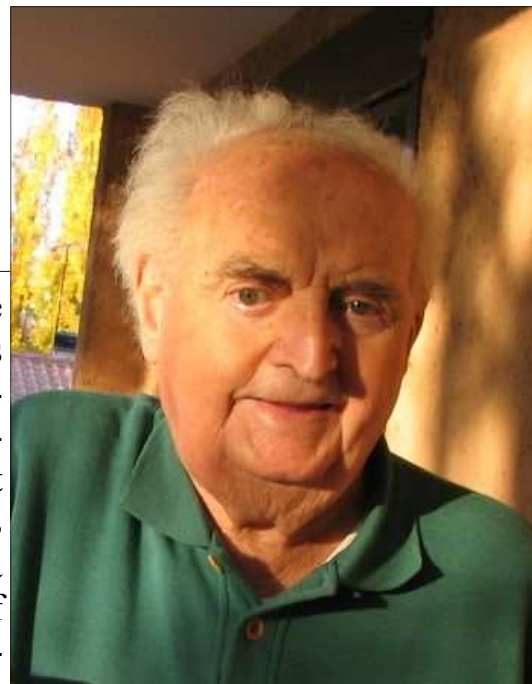
J'ai découvert au fil des ans un homme sensible, chaleureux, attentif aux problèmes de ses collègues et de ses subordonnés. Son apparente froideur relevait d'une certaine volonté de ne pas paraître. Au temps de la retraite, il a poursuivi ce retrait, d'autant plus que la maladie le minait et le diminuait. Je le regrette et je le comprends. J'aurais tant aimé lui apporter le réconfort que nous savions partager quand nous œuvrions ensemble.

Heureusement son épouse, Colette, ses enfants, Corinne et Stéphane, ses petits-enfants, l'ont entouré jusqu'au dernier moment de leur très profonde affection.

Pour moi, pour nous, il reste le souvenir d'une sincère et totale collaboration, d'une affectueuse complicité, et René PICOT demeure présent dans nos mémoires.

Serge BLANCART

René PICOT était titulaire des distinctions suivantes :
 -chevalier de l'ordre national du mérite
 -officier des palmes académiques



Joël Méry, décédé le 11 novembre 2011, dans sa quatre vingt dix huitième année, était né le 23 mars 1914 dans une famille ouvrière originaire de Mialet, à côté du Musée du désert (Gard). Le père, menuisier, et la mère couturière s'étaient installés à St Jean du Gard dans un petit mas cévenol. Il y a passé une enfance turbulente mais studieuse qui lui permit de réussir au concours d'entrée à l'école normale d'instituteurs de Nîmes. Ainsi, à dix neuf ans, il prenait son premier poste au hameau de Millérianes, au pied du Col de L'Asclier, au cœur des Cévennes.

Un peu plus tard, il rencontrait une jeune normalienne cévenole, Jeanne Chapelle, née au Pont de Montvert, protestante et également issue d'un milieu modeste. Elle était orpheline de mère et son père était facteur des Postes.

A sa sortie de l'EN, en 1938, ils se marièrent et furent affectés tous deux à l'école laïque de Sumène (Gard). Mobilisé en 1940, puis rendu à la vie civile, Joël partagea son temps entre son enseignement, son activité clandestine dans la Résistance, sa femme et les quatre enfants qui étaient nés en ces temps difficiles.

A la libération, sur proposition du préfet du Gard, il assura pendant un an la gestion de la commune de Sumène. Ce qui ne devait être qu'une parenthèse dans sa carrière d'instituteur, le conduisit à intégrer le ministère de la Jeunesse et des sports qui venait d'être créé, et qui fût la grande « affaire » de sa vie. Travailleur acharné, il en a gravi un à un tous les échelons : Perpignan, Aurillac, Montpellier, Caen, Marseille... Au cours de ces différentes affectations, et malgré un travail harassant, il s'est toujours efforcé de préserver l'équilibre de sa famille. La réussite scolaire de ses enfants était sa récompense. Leur honnêteté morale et intellectuelle était sa fierté.

Les enfants « tirés d'affaire », alors que Joël et Jeanne, à la fin de leur vie professionnelle pouvaient enfin aspirer à un peu de repos, elle décéda brusquement à l'âge de cinquante deux ans. Pour Joël Méry, bientôt à la retraite, la vie a continué, d'abord sur le littoral varois, puis, ces dernières années, dans une maison de retraite de l'arrière pays aixois où il fût très heureux.

Toute sa vie il a manifesté un grand attachement aux valeurs cévenoles. Il avait une solide foi protestante, héritage familial transmis de génération en génération. Elle allait de pair avec un engagement sans concession pour la défense de la laïcité et le respect du service public.

Joël MERY était titulaire de la médaille d'or de la Jeunesse et des Sports

N° d'adhésion : 12-

BULLETIN d'ADHESION pour 2012

Nom et prénom :

Adresse personnelle :

(à défaut de renseigner cette ligne, tout courrier personnel, comme les chèques de remboursement de déplacement au congrès, sera adressé à l'adresse professionnelle)

Adresse professionnelle :

Adresse courriel professionnelle actuelle :

Adresse courriel personnelle :

(facultatif ; si elle est renseignée, la correspondance syndicale sera également envoyée à cette adresse courriel personnelle)

Fonction :

Corps :

Grade, classe, échelon dans le corps

INM :

Echelon dans la fonction (le cas échéant)

INM :

Bonification indiciaire :

TOTAL INM (grade ou fonction + BI ou NBI) :

Observations éventuelles :

Montant de l'adhésion L'adhésion comprend le montant de la **participation au fonctionnement du syndicat** et celui de la **participation au congrès**. Cette dernière, forfaitaire, sera précisée ultérieurement et demandée aux collègues concernés lors de leur inscription. L'ensemble est déductible du montant de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% (cf. Loi de finances)

L'**INM (Indice Nouveau Majoré) pris en compte pour la participation au fonctionnement du syndicat** est celui de la rémunération totale (indice du corps, ou du grade, s'il est plus élevé), **bonification indiciaire comprise**. L'assemblée générale de 2011 a maintenu 12 tranches de cotisation, espacées de 60 points d'INM, et a voté une augmentation de 0 à 3 € par tranche, proportionnelle à l'INM.

TOTAL INM
compris entre :

et

Montant de la cotisation

Plancher	Plafond		Déduction fiscale	Montant réel
369	428	75 €	49,50 €	25,50 €
429	488	91 €	60,06 €	30,94 €
489	548	108 €	71,28 €	36,72 €
549	608	124 €	81,84 €	42,16 €
609	668	140 €	92,40 €	47,60 €
669	728	156 €	102,96 €	53,04 €
729	788	173 €	114,18 €	58,82 €
789	848	189 €	124,74 €	64,26 €
849	908	205 €	135,30 €	69,70 €
909	968	222 €	146,52 €	75,48 €
969	1028	238 €	157,08 €	80,92 €
1029	-	254 €	167,64 €	86,36 €
Stagiaires, membres asso- ciés		25 €	16,66 €	8,33 €

(La traduction en INM des différents chevrons des HE A et HEB est la suivante : A1 = 881 ; A2 = 916 ; A3 = 963 ; B1 = 963 ; B2 = 1004 ; B3 = 1058).

Ce bulletin d'adhésion et le règlement correspondant sont à adresser à :

Michel CHAUCHEAU – SEJS – 46 av. Mme d'Houdetot – 95600 EAUBONNE